



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 2386

Texte de la question

La sécurité des personnes est un enjeu essentiel pour la cohésion sociale du pays. M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes, de sécurité dans la vallée de l'Arve. La moyenne vallée de l'Arve, qui s'étend de La Roche-sur-Foron à Cluses, constitue un vaste couloir urbain dont le développement a été conduit sans cohérence. Avec 40 % de jeunes de moins de vingt-cinq ans, la population est particulièrement turbulente. De même, la population d'origine étrangère représente 20 % de l'ensemble, avec des concentrations fort importantes, comme à Scionzier, commune de 6 000 habitants et dont 45 % sont des ressortissants étrangers. Le parc de logement sociaux, quant à lui, représente plus de 20 % des logements. La moyenne vallée de l'Arve est aujourd'hui directement confrontée aux difficultés d'une urbanisation mal maîtrisée dans sa globalité, ce qui a fait apparaître la violence, l'intolérance, la délinquance et l'exclusion. Avec 70 000 habitants, les communes de la vallée de l'Arve constituent collectivement la deuxième agglomération de la Haute-Savoie. La proximité des stations touristiques de montagne et des frontières suisse et italienne accroît les facteurs sources de criminalité et de délinquance. L'insécurité est donc vive. Aussi, il lui demande quels moyens seront mis en oeuvre pour renforcer la sécurité dans la moyenne vallée de l'Arve. En particulier, il lui demande si, dans le cadre du pays-test ou des structures intercommunales existantes, la moyenne vallée de l'Arve pourra bénéficier du plan des 35 000 emplois de sécurité de proximité.

Texte de la réponse

Comme le relève l'honorable parlementaire, la sécurité sur le pays du Mont-Blanc est assurée par la gendarmerie nationale compétente sur ce secteur géographique. S'agissant des 35 000 emplois de sécurité de proximité, 20 000 seront composés d'emplois d'adjoints de sécurité employés par la police nationale et 15 000 d'emplois locaux de médiation. Les communes situées hors des zones de police d'Etat pourront bénéficier des emplois de médiation dans la limite du volume d'emplois créés, si elles signent un contrat local de sécurité avec l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2386

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2695

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3596